

Déclaration de Correia Gago lors de la session d'ouverture des négociations CEE-Portugal (Bruxelles, 17 octobre 1978)

Légende: Déclaration de Correia Gago, ministre des Affaires étrangères du Portugal, lors de la session ministérielle d'ouverture des négociations entre les Communautés européennes et le Portugal tenue à Luxembourg, le 17 octobre 1978.

Source: Ministério dos Negócios Estrangeiros, Serviço de Arquivo Histórico-Diplomático, Palácio das Necessidades, Largo do Rilvas, 1399-030 Lisboa. <http://www.min-nestrageiros.pt/mne/ahd/arquivpt.html>, 1 Série, n.º 96 e 98 de 12 e 14 de Setembro de 1978. Dep. Com. EOI. Proc. 6.

Copyright: (c) Ministério dos Negócios Estrangeiros, Serviço de Arquivo Histórico-Diplomático

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_correia_gago_lors_de_la_session_d_ouverture_des_negociations_cee_portugal_bruelles_17_octobre_1978-fr-77a8afdf-99ce-4bd6-976b-577fdc056c6e.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Déclaration de Correia Gago, Ministre des Affaires Etrangères du Portugal lors de la session ministérielle d'ouverture des négociations entre les Communautés Européennes et le Portugal (Luxembourg, le 17 octobre 1978)

Monsieur le Président du Conseil des Communautés Européennes,
Monsieur le Président de la Commission des Communautés Européennes,
Messieurs les Ministres,
Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, Messieurs,

1. C'est pour moi un honneur et un privilège, auxquels je suis très sensible et que je tiens tout d'abord à souligner, de représenter le Gouvernement portugais et de me trouver parmi vous, en cette réunion solennelle d'ouverture des négociations d'adhésion de mon pays aux Communautés Européennes.

Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi qu'à Monsieur le Président de la Commission, des aimables paroles de bienvenue que vous avez bien voulu adresser à ma délégation et à moi-même.

A cette occasion je tiens également à rendre hommage à tous ceux qui, tant du côté communautaire et des Etats membres que du côté portugais, ont rendu possible, par leur fidélité à l'idée européenne et par leur travail à tous les niveaux, la réalisation aujourd'hui de cette cérémonie qui, tout en couronnant une phase de leurs efforts, en ouvre une autre, plus exigeante et plus laborieuse encore.

2. La réalité européenne du Portugal était depuis toujours inscrite dans la géographie, l'histoire et la culture, dans les données les plus évidentes de géopolitique et dans les faits économiques et sociaux. Avec l'instauration de la démocratie pluraliste et l'achèvement de notre processus de décolonisation les conditions étaient créées pour donner à cette réalité sa pleine expression sous la forme d'une demande d'adhésion aux Communautés Européennes. En effet seule l'adhésion aux Communautés pourrait traduire, tant sur le plan politique et institutionnel que sur le plan économique et social, la profondeur et l'irréversibilité de l'engagement européen de mon pays. Ce fut la tâche de nos institutions démocratiques, issues de la constitution approuvée par les représentants élus du peuple portugais le 25 avril 1976, d'assumer sans ambiguïtés la réalité européenne du Portugal et de présenter la demande du Portugal aux Communautés Européennes.

Il m'échoit donc, et j'en suis fier, l'opportunité de réaffirmer ici la vocation et l'engagement européens de mon pays, de confirmer que le Portugal partage sans réserves les idéaux de démocratie, de paix et de liberté qui sont le fondement des traités de Paris et de Rome, de même qu'il adhère pleinement à la finalité politique et aux objectifs de progrès social et économique des traités et qu'il accepte les décisions adoptées depuis leur entrée en vigueur, les options prises et les actions en cours en vue du renforcement et du futur développement des Communautés.

3. Dans le préambule du traité de Rome les membres fondateurs des Communautés ont fait appel à tous les autres peuples de l'Europe qui partagent leur idéal de paix et de liberté pour s'associer à leur effort.

À cet appel ont répondu tout d'abord des pays de l'Europe du Nord, riches de longues traditions parlementaires et démocratiques, qui font maintenant partie intégrante des Communautés.

À cet appel ont répondu aussi trois pays de l'Europe du Sud – dont le Portugal – qui ont demandé d'adhérer aux Communautés dès le rétablissement de leurs régimes démocratiques.

L'œuvre accomplie par les Communautés Européennes est sans doute remarquable. Mais au-delà de tout ce qui a été réalisé au long de vingt ans de succès certains et de quelques échecs, qui n'ont fait que renforcer la volonté de progresser, les demandes d'adhésion présentées aux Communautés par les nouvelles démocraties de l'Europe du Sud viennent confirmer d'une façon éclatante que les Communautés sont le noyau générateur et l'instrument désormais indispensable de la construction de l'Europe démocratique.

Mon Gouvernement est donc convaincu que cette construction européenne ne saurait être achevée que lorsque les pays qui sont disposés à en poursuivre les objectifs et à en accepter les obligations participeront pleinement au sein des Communautés.

Par ailleurs, s'il est sûr que l'adhésion aux Communautés constitue pour le Portugal une garantie d'appui à la consolidation des institutions démocratiques récemment établies, l'engagement démocratique et européen du Portugal est un gage du maintien de l'équilibre politique dans notre continent et du renforcement du rôle de l'Europe dans la préservation de la paix dans le monde.

Le Portugal ne manquera pas, en effet, d'apporter son aptitude et son expérience de dialogue avec les peuples d'autres continents, comme contribution positive aux Communautés ouvertes au monde extérieur et disposées à assumer leur vocation de médiation et de conciliation, au nom d'une civilisation au service des peuples. Et cette contribution nous sommes prêts à l'offrir d'ores et déjà.

4. Je ne m'attarderais pas, Monsieur le Président, dans des considérations sur les méthodes et les procédures des négociations. Je me bornerai à indiquer que l'expérience acquise par les Communautés pendant le précédent élargissement et les orientations suivies dans les négociations en cours pourront, dans ses lignes générales, être considérées et acceptées par le Portugal de même que les réflexions que vous venez de faire à ce sujet.

Pendant les réunions qui se suivront nos Suppléants auront d'ailleurs l'opportunité de discuter en détail et de fixer en commun toutes les règles qui devront régir nos travaux.

5. Je crois toutefois approprié de vous faire part, dès maintenant, bien que brièvement, de quelques réflexions sur le contenu des négociations tel que nous l'envisageons, ainsi que sur la façon dont nous pensons aborder certains problèmes qui se poseront au cours de nos travaux.

Je dois tout d'abord souligner que nous considérons notre candidature à l'adhésion et l'ouverture des négociations pour y aboutir comme une mutation qualitative dans nos relations. Nous acceptons d'en tirer toutes les conséquences, étant notamment conscients des obligations qui en découlent.

Ainsi, et en premier lieu, nous acceptons les traités de Paris, et de Rome et tout l'acquis communautaire, c'est-à-dire, les réalisations des Communautés sur le plan intérieur et leurs engagements sur le plan extérieur.

En outre, et parce que les Communautés sont des institutions dynamiques toujours en évolution, nous acceptons et nous souhaitons même, leur développement et leur progrès, notamment dans les domaines politique et de la réalisation de l'union économique et monétaire, qui interviendront d'ici jusqu'à l'entrée en vigueur de l'acte d'adhésion du Portugal. Nous nous réjouissons ainsi de la prochaine élection du Parlement européen au suffrage universel. En fait, pour les raisons d'ordre politique que j'ai déjà indiquées, il nous intéresse d'appartenir à une Communauté qui se renforce et qui évolue, en s'approfondissant et en progressant dans tous les domaines. De notre part, et pour ce qui est des progrès futurs, nous souhaitons être informés, au fur et à mesure et selon des modalités à définir, de l'évolution des Communautés de façon à être prêts à assumer les droits et les devoirs qui en découleront. Par ailleurs, et pour ce qui est de la coopération politique, nous voudrions être associés le plus tôt possible aux mécanismes établis entre les Etats membres.

6. Cela dit, je voudrais vous faire part, très brièvement, des positions portugaises sur certains volets de nos négociations.

Nous croyons que l'union douanière dans le secteur industriel pourra être réalisée sans grandes difficultés, à la fin d'une période de transition. Nous avons d'ailleurs l'intention de procéder de notre propre initiative et au cours des négociations, à des harmonisations aussi étendues que possible du tarif portugais des droits d'importation avec le tarif douanier commun.

En ce qui concerne la politique commerciale commune et les engagements communautaires envers les pays tiers nous ne nous attendons pas non plus à rencontrer des difficultés majeures. Là aussi les périodes de transition, ainsi que des protocoles établissant les régimes d'importation au Portugal et aux pays tiers en cause, apporteront les solutions nécessaires.

Dans les domaines que je viens de mentionner, l'expérience acquise et les engagements très importants qui ont été pris par le Portugal dans le cadre du libre échange déjà réalisé en Europe, ne manqueront pas d'alléger nos futurs travaux.

Par contre, en ce qui concerne l'agriculture, nous devons dès à présent prévoir le besoin de périodes plus étendues pour l'adaptation de certaines organisations de marchés et règles de prix communautaires. En effet, il sera nécessaire de tenir compte des situations où la productivité et les prix pratiqués au Portugal sont plus éloignés de ceux de la Communauté. Dans ce domaine le Portugal doit poursuivre et intensifier la modification des structures et la modernisation des technologies, de façon à développer la capacité de production, à augmenter la productivité et à assurer aux agriculteurs un revenu et des conditions de vie comparables à celles d'autres catégories sociales. Dans cette tâche de modernisation et changement de structures nous escomptons voir compensée, dans le cadre de la politique structurelle de la Communauté, notre contribution à la section garantie du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.

C'est un fait admis que l'agriculture portugaise ne constitue aucunement une menace pour les agriculteurs des Neuf. D'ailleurs, le développement normal de notre agriculture ainsi que les orientations envisagées pour la politique agricole, conduiront à chercher une complémentarité, avec la production agricole de la Communauté, là où elle est possible et souhaitable. De plus, je suis convaincu que la réflexion qui, à propos de la politique agricole commune, s'est engagée au sein des institutions communautaires, permettra de trouver les solutions adéquates pour que la Communauté bientôt continue à assumer ses responsabilités internes et externes sans que pour autant soient mis en cause les principes et les objectifs fondamentaux de l'acquis communautaire dans ce domaine.

Au sujet de la libre circulation des personnes, des services et des capitaux, il faudra trouver les mesures d'adaptation transitoires qui s'avéreront nécessaires de part et d'autre, après un examen approfondi des problèmes concrets qui dans ces domaines se posent, soit au Portugal soit aux Communautés. La flexibilité dont nous donnerons des preuves dans ce domaine doit évidemment être appréciée dans le contexte de l'équilibre global des négociations.

Dans le domaine fiscal, et surtout pour ce qui est de l'introduction de la T.V.A., il faudra envisager une progressive adaptation de la législation et des institutions portugaises aux règles communautaires. Des travaux sont déjà en cours chez nous qui visent justement ce but.

Quant au système de ressources propres, la fixation de nos contributions aux budgets des Communautés devra être appliquée progressivement en tenant compte de l'évolution du niveau de développement de nos pays.

Finalement, l'importante question de la durée des périodes de transition ne pourra se préciser, à mon avis, qu'au fur et à mesure de nos négociations. L'équilibre souhaitable des négociations pour les deux parties conduira certainement à des solutions flexibles comportant des calendriers précis mais naturellement différents selon les diverses mesures transitoires, et aussi certains mécanismes de sauvegarde conformes aux règles communautaires.

Le résumé que je viens de faire de la position du Portugal n'est pas, évidemment, exhaustif. Il laisse donc de côté d'autres problèmes importants qui se poseront au cours des négociations.

Le Portugal aura l'occasion de préciser ultérieurement ses vues notamment en matière de transports, de règles de concurrence, de rapprochement des législations et de politique sociale, ainsi que sur certaines questions soulevées par les traités instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et la Communauté Européenne de l'Energie Atomique.

J'ajouterais toutefois que le Portugal s'attend à participer pleinement aux institutions communautaires dès l'entrée en vigueur de l'acte d'adhésion et s'engage à participer activement au renforcement des rôles et au perfectionnement des modalités d'action des institutions.

7. L'ouverture officielle de nos négociations a lieu à un moment où le Portugal se trouve confronté à de graves problèmes économiques et financiers.

C'est pour nous l'évidence même que la solution de ces problèmes doit résulter, en premier lieu des efforts du peuple portugais, qu'un redressement général de l'économie occidentale aiderait certes beaucoup.

Toutefois, ces problèmes ne pourront être surmontés sans la solidarité et sans l'appui des pays avec lesquels le Portugal a des rapports les plus étroits d'ordre politique et économique.

Je tiens à rappeler, à cet égard, que pour faire face au déséquilibre prononcé de sa balance des paiements le Portugal est en train d'appliquer un plan très strict de stabilisation. C'est un effort nécessaire à court terme qui, comme nous l'avons toujours dit, se destine à redresser la situation financière de façon à donner une base plus solide à une politique postérieure de développement plus active. Mais il est désirable que cette période d'austérité soit aussi courte que possible pour ne pas compromettre la reprise de la croissance, que seule l'expansion de l'investissement et de la demande globale peuvent assurer. L'investissement direct de l'étranger y apporterait si convenablement orienté, une contribution très importante.

8. En tout état de cause, pour réduire l'écart existant entre le niveau de développement du Portugal et celui des Communautés, il faudra non seulement une croissance rapide et soutenue de l'économie portugaise mais aussi corriger les faiblesses de nos structures industrielles et agricoles.

L'adhésion du Portugal aux Communautés peut et doit aider l'industrialisation et la restructuration agricole de mon pays, elle ne doit pas figer la situation actuelle du Portugal dans la division.

Le Portugal est dans un stade intermédiaire de développement où il n'est pas toujours très clair où sont ses avantages comparatifs. Nous ne pouvons pas, en tout cas, baser notre développement économique seulement sur des industries et des exploitations traditionnelles. Nous avons besoin de poursuivre notre développement vers d'autres domaines et d'autres technologies, soit pour favoriser la création d'un secteur d'exportation plus moderne, soit en vue de substituer quelques importations de produits alimentaires et intermédiaires de base.

L'adhésion ne doit pas conduire à rendre plus difficile, voire à empêcher à jamais dans certains secteurs, cette progression naturelle de notre appareil productif vers des stades technologiquement plus avancés ou d'une plus convenable intégration verticale. Pour tout cela il est souhaitable que dès maintenant et jusqu'au moment de l'adhésion, la Communauté n'applique pas de restrictions à l'importation des produits où le Portugal est compétitif ; il sera opportun que la Communauté veuille bien envisager des aménagements aux règles de l'accord de libre change de 1972, dont la portée serait à définir cas par cas. Pour permettre la réalisation de projets importants pour le développement de l'économie portugaise, il sera juste de reconnaître le Portugal comme région de développement afin de pouvoir bénéficier d'aides nationales et, pendant une période transitoire, de l'accès, dans des conditions spéciales, aux instruments financiers de la Communauté.

Mais le plus efficace est de prévoir des actions concrètes et des programmes en commun entre le Portugal et les Communautés à mettre en œuvre pendant la période de négociations, lesquelles contribueront au renforcement de la situation économique et au progrès social du Portugal et donc au succès de l'adhésion, tant pour mon pays que pour les Communautés.

Je dois souligner que toutes les mesures et actions de solidarité et de coopération entreprises par les Etats membres des Communautés, à l'égard du Portugal, seront d'autant plus acceptables par les peuples de la Communauté qu'elles s'inscriront clairement dans la perspective de l'adoption par le Portugal, dans le cadre

de l'adhésion, de règles et de disciplines communautaires. Et je rappellerais aussi que, étant donné les poids comparés des économies en présence, leurs effets seront limités pour les Communautés, tandis que, par contre, ses répercussions sur l'économie portugaise sont potentiellement très considérables.

Par ailleurs, les progrès réalisés dans la coopération avec la Communauté, notamment dans le domaine de l'appui financier à des projets de développement au Portugal, laissent bien augurer du résultat des actions que nous sommes appelés à réaliser ensemble dans l'avenir. De plus, le remarquable travail accompli par la Commission dans la préparation de l'avis sur la demande portugaise et les éléments d'information déjà recueillis représentent un gain de temps appréciable permettant d'entamer rapidement les négociations dans certains secteurs.

9. Monsieur le Président, les problèmes auxquels nous aurons à faire face pendant nos négociations sont certes nombreux et complexes. Je suis toutefois convaincu qu'ils seront abordés avec sérénité et avec imagination, ce qui permettra à nos négociations de progresser selon son rythme et ses mérites propres, vers les solutions les plus adéquates et les plus équitables, dans le cas spécifique du Portugal.

Ce qui est en jeu c'est la création d'une Europe plus vaste, vouée à la paix et à la liberté, à l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de ses peuples, à la réduction de l'écart entre ses différentes régions, à la solidarité et au dialogue avec le monde. Ce qui est en jeu c'est la réalisation des principes inscrits dans le préambule du traité de Rome – défi exaltant à la hauteur de l'image et de l'avenir des Communautés.